



COMMUNE DE SAINT-CERGUES (HAUTE-SAVOIE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°ST-2022-65

Objet : Arrêté de circulation : fermeture de la circulation : route du Bourgeau, de l'intersection avec la route de la Gare jusqu'au n° 228 route du Bourgeau

Le Maire de la Commune,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L.131-2, L.2211.1 et suivants ;
 - Vu le Code de la Route ;
 - Vu le Code Pénal ;
 - Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 1985 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
 - Vu les arrêtés interministériels du 23 octobre 1963 et 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation ;
 - Vu le démarrage des travaux pour la réalisation du futur terrain de football ;
- Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et régler la circulation pendant la durée des travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La circulation est interdite route du Bourgeau, de l'intersection avec la route de la Gare jusqu'au n°228 route du Bourgeau, à compter de ce jour.

L'accès sera maintenu en permanence et en toute sécurité aux riverains, Monsieur et Madame Robert BRIFFAUD : 136, route du Bourgeau, et aux entreprises dans le cadre de la réalisation du terrain de football.

ARTICLE 2 :

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le Commandant de Gendarmerie de Reignier-Esery et le Chef du service de la Police municipale intercommunale des Voirons seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Reignier-Esery,
- Monsieur le Chef de service de la Police municipale intercommunale des Voirons,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal,
- Service Voirie Entretien Mutualisé de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons,
- Service Propreté de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons,
- Le Département de la Haute-Savoie,
- Monsieur et Madame Robert BRIFFAUD, 136 route du Bourgeau 74140 Saint-Cergues,
- Les Entreprises chargées de la réalisation du terrain de Football.

Fait à Saint-Cergues, le 26 juillet 2022

Le Maire,
Gabriel DOUBLET


Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Danielle COTTET

Affiché ou publié et notifié le 26 juillet 2022